



Résumé d'entrevue : Chef intérimaire Steve Bell (Service de police d'Ottawa)

Le chef intérimaire Steve Bell a été interviewé par Frank Au, Mark Pritchard, Eric Brousseau et Misha Boutilier le 29 août 2022. Toute question au sujet du présent résumé doivent être transmise à Frank Au.

Contexte

Contexte du chef intérimaire Bell

Le chef intérimaire Bell a été nommé chef intérimaire du Service de police d'Ottawa (**SPO**) le 15 février. Avant d'être nommé chef intérimaire le 15 février 2022, le chef intérimaire Bell a joué un rôle limité en ce qui concerne le Convoi de la liberté, même s'il a participé à des discussions stratégiques liées à la gestion du Convoi et était à la disposition de la haute direction aux fins de discussion et d'appui. En qualité de chef intérimaire, il supervise les quelque 1480 membres assermentés du SPO. En février 2022, le SPO comptait seulement 1 155 membres assermentés (en incluant tous les grades) pouvant être déployés à tout moment en raison de congés de maladie, de détachements, de congés parentaux, de postes vacants, de congés en raison d'accidents du travail (Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [CSPAAT]) et de congés d'invalidité à long terme. Parmi ces membres, 599 étaient des agents de première ligne en mesure d'exercer des fonctions opérationnelles. Afin de compléter ce nombre de policiers, le SPO a dû réaffecter des enquêteurs aux opérations.

Avant le 15 janvier 2022, le chef intérimaire Bell a été chef adjoint pendant plusieurs années. En qualité de chef adjoint, il a d'abord dirigé les enquêtes criminelles et le renseignement, puis les services de police communautaires. En 2021, il a adopté le rôle d'agent administratif principal (**ADP**) chargé d'élaborer le budget du SPO. À la mi-décembre 2021, il a appris qu'il cesserait d'être ADP et deviendrait responsable de la supervision du renseignement, de l'information et des enquêtes au SPO. Il a commencé à jouer ce rôle au début de janvier 2022 et l'a joué jusqu'à sa nomination à titre de chef intérimaire. Il possède une expérience de la supervision stratégique des opérations du SPO, ce qui comprend les opérations concernant les manifestations, les inondations, les tornades et les collisions d'autobus.

Leadership du SPO du chef Sloly

À l'automne 2019, Peter Sloly est devenu le chef du SPO. Le chef intérimaire Bell avait été le candidat interne au poste de chef, mais il n'avait pas été choisi. Le chef intérimaire Bell a dit que son rôle de chef adjoint consistait à appuyer le chef Sloly et ses directives, et qu'il a joué ce rôle. Il a dit que les styles de leadership du chef Sloly, de même que son leadership à l'égard de certaines questions concernant le SPO, lui ont permis



d'apprendre des choses. Il n'était pas certain de vouloir décrire le chef Sloly comme un mentor.

Selon le chef intérimaire Bell, le chef Sloly a exprimé très clairement pendant qu'il était chef qu'il était responsable de l'approbation des plans opérationnels. Le chef intérimaire Bell a mentionné que le chef Sloly croyait qu'il devait approuver chaque plan opérationnel et qu'il devait examiner le plan et prendre des notes détaillées afin de comprendre ce qui se passait. Le chef intérimaire Bell a mentionné que le chef Sloly employait un modèle de plan opérationnel qui incluait un espace pour sa signature.

Transition du leadership et roulement de l'effectif au SPO

Le chef intérimaire Bell a souligné qu'il y avait un roulement de l'effectif considérable pendant que le chef Sloly occupait ce poste. La suspension en mars 2020 du chef adjoint Uday Jaswal a créé un poste vacant qui a été pourvu par des chefs adjoints par intérim occupant à tour de rôle le poste de chef adjoint pendant des périodes de trois mois. De la même façon, la cessation d'emploi en avril 2021 de l'ADP Jeff Letourneau a créé un poste vacant comblé par le chef intérimaire Bell.

De plus, il y avait une transition de leadership au sein des trois postes d'officiers supérieurs responsables de la Direction du renseignement du SPO au début de janvier 2022. À ce moment, le chef intérimaire Bell était affecté à la supervision de la Direction, le surintendant Mark Patterson a remplacé le surintendant Robert Drummond à la tête de la Direction et l'inspecteur Kenneth Bryden est devenu l'inspecteur responsable de la Direction. L'inspecteur Bryden relevait du surintendant Patterson, qui lui relevait du chef intérimaire Bell. Le chef intérimaire Bell a dit que lui, le surintendant Patterson et l'inspecteur Bryden possédaient une expérience de la collecte et de la communication de renseignements. La sergente d'état-major Stephanie Burns était la sous-officière au sein de la Direction du renseignement. Les sergents et les enquêteurs responsables de la livraison tactique de renseignements relevaient d'elle.

Il y avait un roulement de l'effectif considérable au sein du SPO pendant la pandémie de COVID-19. Le chef intérimaire Bell a dit que même si le SPO était une organisation de classe mondiale en matière de planification, de visites d'État et de grands événements qui pourraient entraîner des manifestations d'importance, de nombreux membres du SPO possédant une expérience du maintien de l'ordre pendant des manifestations ont quitté le SPO pendant la pandémie. Le chef intérimaire Bell a dit que bon nombre des jeunes membres du SPO qui sont restés n'étaient pas chevronnés en ce qui concerne le maintien de l'ordre pendant des manifestations importantes.

Modèles de commandement en cas d'incident (SGI et SCI), Cadre national de l'ACCP et rôle de l'ELP

Le chef intérimaire Bell est familier avec les modèles de commandement en cas d'incident qui suivent : Système de gestion des incidents (**SGI**), Système de commandement en cas d'incident (**SCI**) et modèle « or, argent et bronze » (**OAB**). Il a terminé la formation



sur le SCI de niveau 100 et est devenu plus familier avec les modèles du SGI et du SCI grâce à son expérience de l'exécution d'opérations au niveau stratégique. Le modèle du SGI est axé sur une intervention plus axée sur la police, tandis que le modèle du SCI est plus généraliste et favorise les partenariats avec d'autres organismes. Le modèle OAB est d'origine britannique et est employé par la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**). Le chef intérimaire Bell a dit que bien qu'aucun de ces modèles ne soit parfait, chacun des trois modèles fait la distinction entre des rôles stratégiques, opérationnels et tactiques. Selon chacun des modèles, les membres de la haute direction doivent diriger au niveau stratégique, les dirigeants opérationnels doivent élaborer et exécuter les plans au niveau opérationnel et les membres doivent exécuter les plans au niveau tactique.

Au moment du Convoi de la Liberté, le chef intérimaire Bell ne connaissait pas le Cadre national pour la préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements¹ de l'Association canadienne des chefs de police (**ACCP**). Il a dit qu'il appuyait le principe de l'adoption d'une approche mesurée incluse dans le Cadre national.

Le chef intérimaire Bell a supervisé les travaux des agents de l'Équipe de liaison de la police (**ELP**) qui intervenaient lors de grandes manifestations en 2020 et en 2021, y compris celles de Black Lives Matter et bien d'autres manifestations.² Il a souligné le dévouement de l'ELP en vue de désamorcer des incidents potentiels lors de ces manifestations et a mentionné que l'utilisation de l'ELP est d'une importance primordiale lors de la planification des manifestations en vue de communiquer avec les manifestants et de régler les manifestations au moyen de l'intervention la plus minimale qui soit. Le rôle de l'ELP était bien compris au niveau du commandement du SPO au moment du Convoi de la liberté. Le chef intérimaire Bell n'était pas au courant d'une formation quelconque sur les rôles de l'ELP à l'intention des responsables du commandement du SPO avant l'arrivée du Convoi de la liberté.

Renseignements avant l'arrivée

Rôle du chef intérimaire Bell

Le chef intérimaire Bell a appris que le Convoi de la liberté se rendrait à Ottawa vers la mi-janvier 2022. Le chef intérimaire Bell a participé à des téléconférences quotidiennes du commandement du SPO. Vers la mi-janvier 2022, on a soulevé la question du Convoi. Par conséquent, le chef intérimaire Bell a demandé au surintendant Patterson de

¹ COM00000666.

² L'équipe provinciale de liaison de la PPO est l'équivalent de l'équipe de liaison avec la police du SPO. Aux fins du présent résumé de l'entretien, « ELP » désigne à la fois l'équipe de liaison avec la police du SPO et l'équipe provinciale de liaison de la PPO, selon le contexte.



rassembler les renseignements les meilleurs, les plus pertinents et les plus appropriés afin de déterminer les éventuelles répercussions du Convoi sur Ottawa.

À compter de la mi-janvier jusqu'au 27 janvier 2022 environ, le chef intérimaire effectuait de la supervision stratégique. À cette fin, il discutait régulièrement avec le surintendant Patterson pour s'assurer que les systèmes appropriés sont en place en vue de recevoir des renseignements, que des personnes ont été affectées à la collecte et à l'évaluation d'information, et que les analyses seront transmises à l'équipe de planification dans le but de créer un plan opérationnel. Le chef intérimaire Bell a tout particulièrement contesté l'avis du surintendant Patterson selon lequel les renseignements devraient être conservés par la Direction du renseignement. Le chef intérimaire Bell croit fermement que le renseignement est important et doit être communiqué. Le chef intérimaire Bell a reçu des comptes rendus verbaux et des séances d'information du surintendant Patterson, et il a à son tour donné des séances d'information aux autres lors des téléconférences du commandement du matin.

Processus d'évaluation du renseignement et incidence de l'expérience antérieure du SPO en matière de manifestations

Peu après le 24 janvier, le SPO a mis sur pied un Groupe mixte de renseignements (GMR) pour appuyer les planificateurs. Le chef intérimaire Bell a dit que les renseignements entrants devaient être transmis au GMR à des fins d'évaluation. Il a souligné que le SPO recevait beaucoup de renseignements au sujet du Convoi de la liberté, et qu'il y avait des renseignements très différents sur ce qui se passerait, sur la durée du Convoi et sur le nombre de manifestants.

Le chef intérimaire Bell a dit que le SPO a évalué les renseignements et élaboré un plan en fonction de l'expérience antérieure du SPO en matière de manifestations. Il a dit que le Convoi de la liberté s'est formé comme un mouvement politique populaire, et qu'il y avait des renseignements considérables montrant qu'il s'agirait d'une manifestation pacifique. Le chef intérimaire Bell ne considérait pas que les manifestations incluant des véhicules étaient inhabituelles ou anormales. Il a dit que le SPO gère régulièrement un grand nombre de manifestations annuelles, y compris une manifestation de camions et une manifestation de véhicules agricoles en 2021, et que d'autres manifestations incluant des véhicules avaient régulièrement lieu à Ottawa, y compris une manifestation en 2009 contre la guerre civile au Sri Lanka et des manifestations en 2021 contre des réformes agricoles en Inde et contre la guerre civile dans la région du Tigray.

Le chef intérimaire Bell était d'avis que le respect des manifestations légales faisait partie du rôle du SPO. Il a souligné que le SPO possédait une vaste expérience de la gestion de manifestations légales sur des questions nationales et internationales et de la protection de la sécurité publique pendant ces manifestations. Il a toutefois dit que l'approche du SPO en matière de manifestations au moment du Convoi de la liberté ne tenait pas compte de l'incidence des manifestations sur la collectivité. Depuis le Convoi, le SPO ne tient pas seulement compte des questions de sécurité publique et liées à la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais également de l'incidence sur la collectivité.



Le chef intérimaire Bell a dit qu'aucun des renseignements dont il avait pris connaissance n'indiquait que le Convoi de la liberté aurait de grandes répercussions sur les collectivités d'Ottawa ou que les participants au Convoi utiliseraient les collectivités d'Ottawa comme levier en vue d'atteindre leurs objectifs. De plus, les renseignements ne laissaient pas présager les klaxons, les moteurs de camions tournant au ralenti, les activités criminelles et les incidents fondés sur la haine qui sont survenus.

Rôle des rapports du projet Hendon en ce qui concerne le renseignement

Le projet Hendon, un réseau d'échange de renseignements dirigé par la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**), a préparé des rapports sur le renseignement concernant le Convoi de la liberté et les a partagés avec le SPO à compter de janvier 2022. Le chef intérimaire Bell a décrit le projet Hendon comme étant la source de renseignements sur le Convoi de la liberté la plus importante pour le SPO avant l'arrivée du Convoi à Ottawa. Il a dit que le projet Hendon était un effort de collaboration entre des partenaires du renseignement et il a souligné que le SPO a participé à des téléconférences d'échange de renseignements qui ont fourni des renseignements versés dans les rapports du projet Hendon.

Le chef intérimaire Bell a appris que le projet Hendon fournissait des renseignements sur le Convoi de la liberté au début de la semaine du 24 janvier. Il a pris connaissance des rapports du projet Hendon en discutant avec le surintendant Patterson et il a commencé à recevoir ces rapports le 27 janvier. Il ne sait pas combien de rapports du projet Hendon le SPO a reçus avant cette date ou l'ensemble des renseignements qu'ils contenaient. Il a dit que le chef Sloly a reçu des rapports du projet Hendon à compter du 13 janvier 2022, mais ne l'a ni informé de l'existence du projet Hendon ni transmis un seul des rapports du projet Hendon avant le 27 janvier.

Le chef intérimaire Bell ne pensait pas que le surintendant Patterson et l'inspecteur Bryden faisaient partie de la liste de diffusion du projet Hendon au début de janvier 2022. Toutefois, le surintendant Patterson a commencé à recevoir des rapports du projet Hendon à compter du 13 janvier 2022.

Le chef intérimaire Bell savait que l'équipe du projet Hendon organisait des téléconférences quotidiennes sur le renseignement pendant la semaine précédant l'arrivée du Convoi de la liberté à Ottawa. Il n'a pas assisté à ses séances d'information, mais d'autres employés de la Direction du renseignement l'ont fait.

Le chef intérimaire Bell a dit qu'il a grandement élargi l'accès aux rapports du projet Hendon au sein du SPO lorsqu'il en a pris connaissance.

Autres sources d'information

Le chef intérimaire Bell savait que le SPO recevait des renseignements de nombreuses sources en plus du projet Hendon. Le 24 janvier à 9 h 16, le chef Sloly a envoyé au chef intérimaire Bell une copie conforme d'une réponse à un message provenant d'un agent



d'un service de police à Toronto qui avait envoyé au chef Sloly une vidéo montrant un convoi de véhicules et des manifestants à Toronto et avait dit au chef Sloly qu'ils se rendraient à Ottawa.³ Le chef intérimaire Bell ne se souvenait pas particulièrement avoir reçu ce courriel. Il a dit que le surintendant Patterson et les planificateurs ont également reçu des exemplaires du message, donc les renseignements se sont rendus aux bons endroits et ont probablement été transmis au GMR à des fins d'évaluation.

Le 26 janvier à 6 h 40, le chef Sloly a transmis au chef intérimaire Bell et à la cheffe adjointe par intérim Ferguson un courriel d'un résident d'Ottawa au chef Sloly avec la ligne objet suivante : « Safety of residents surrounding Rideau Hall this weekend – extreme right pledging violence ». ⁴ Le courriel du chef Sloly mentionnait que le résident voyait des messages en ligne écrits par de présumés membres de l'extrême droite appelant à la violence au Convoi de la liberté. ⁵ Le courriel du chef Sloly disait également qu'il fallait examiner tous les renseignements et incidents possibles et s'assurer que nous avons les évaluations de la menace les plus exactes et le plan opérationnel le plus approprié pour l'événement. ⁶ Le chef intérimaire Bell a dit que la sécurité publique et les actes de violence l'inquiétaient toujours et que l'évaluation de la menace évoluait pendant que le Convoi de la liberté se rapprochait d'Ottawa.

Évaluation des renseignements par le SPO

Le chef intérimaire Bell a souligné qu'avant le 27 janvier, les renseignements concernant le nombre de manifestants et de véhicules attendus à Ottawa variaient énormément, et qu'il ne souvient pas d'avoir un portrait complet ou exact sur le plan du renseignement en ce qui concerne le nombre de véhicules qui se rendraient à Ottawa avant le 27 janvier. À titre d'exemple, l'ELP a signalé que le Convoi de la liberté de l'Ouest a perdu bon nombre de véhicules lorsqu'il a traversé la frontière entre le Manitoba et l'Ontario.

Le chef intérimaire Bell a dit que pendant que le Convoi de la liberté s'approchait d'Ottawa, le SPO savait qu'on s'attendait à ce qu'il soit très grand. Il a souligné qu'en date du 29 janvier, le SPO attendait l'arrivée de 3 000 à 4 000 véhicules à Ottawa.

Le chef intérimaire Bell a décrit le niveau d'organisation du Convoi de la liberté comme étant un des plus grands défis pour le SPO. Selon lui, le groupe de participants au Convoi en provenance de l'Ouest canadien était bien organisé, mais il y avait une organisation limitée au sein du Convoi de la liberté dans son ensemble. Il a souligné que le Convoi de la liberté comprenait entre huit et dix groupes différents représentant de 50 à

³ OPS00002900.

⁴ OPS00003073.

⁵ *Id.*

⁶ *Id.*



100 différentes visées politiques, et le SPO avait de la difficulté à identifier un groupe d'organiseurs. Il a pris connaissance le 22 janvier environ que le Convoi de la liberté planifiait d'établir un « centre de crise » lors de son arrivée à Ottawa. Il a dit que le SPO continuait de surveiller les plans de création d'un « centre de crise » pendant que le Convoi s'approchait d'Ottawa.

Le chef intérimaire Bell a dit que le SPO savait que d'anciens policiers et d'anciens militaires participaient au Convoi et que des participants au Convoi apportaient de l'équipement lourd, et que le Convoi de la liberté avait recueilli des sommes d'argent importantes sur la plateforme GoFundMe. Il a dit que le SPO recueillait continuellement des renseignements sur l'équipement lourd transporté, même s'il ne s'agissait pas d'importantes quantités d'équipement lourd. Il a également souligné qu'il participait activement aux demandes à l'intention de GoFundMe pour faire cesser la campagne de financement.

Le chef intérimaire Bell était au courant des renseignements voulant qu'un plus petit groupe de participants au Convoi, dont le nombre était inconnu et qui était principalement composé de participants au Convoi de la liberté de l'Ouest, reste à Ottawa pour une longue période. Il a dit que le SPO n'avait pas reçu de renseignement montrant que les autres participants au Convoi qui n'avaient pas participé au Convoi de la liberté de l'Ouest resteraient pour une longue période. Le SPO croyait plutôt que les participants au Convoi qui n'avaient pas participé au Convoi de la liberté de l'Ouest resteraient à Ottawa pendant la fin de semaine des 29 et 30 janvier, puis s'en iraient à la fin du week-end.

Planification avant l'arrivée

Commandant des interventions et chef de l'événement initiaux

Le chef intérimaire Bell a dit que l'inspecteur Russell Lucas était le commandant des interventions initial du SPO, et que celui-ci a été commandant des interventions pendant toute la durée du Convoi de la liberté. Le surintendant Chris Rheume était le surintendant responsable de l'inspecteur Lucas et aurait supervisé les travaux de ce dernier et participé directement à la planification du Convoi de la liberté et à la préparation connexe. Le chef intérimaire Bell a dit que le surintendant Rheume est devenu le premier chef de l'événement du SPO plus tard pendant la semaine du 24 janvier, après que le SPO a reconnu l'importance du rôle de chef de l'événement. Le chef intérimaire Bell a dit pendant son entrevue que le rôle de chef de l'événement n'était pas documenté clairement.

Échange de renseignements avec l'équipe de planification

Le chef intérimaire Bell a dit qu'il a chargé le surintendant Patterson de s'assurer que les renseignements recueillis étaient communiqués à l'équipe de planification. Il a mis l'accent sur le fait que l'équipe de planification avait besoin de recevoir les renseignements les plus complets possibles.



Le chef intérimaire Bell a compris qu'il incombait à la Direction du renseignement d'analyser et d'évaluer les renseignements avant de les transmettre à l'équipe de planification. Il a souligné que l'équipe de planification devait être en mesure de tenir pour acquis que la Direction du renseignement évaluerait les renseignements et que les planificateurs n'étaient pas tenus de lire les rapports du projet Hendon ou d'examiner des renseignements de sources ouvertes. Il ne savait pas si l'équipe de planification recevait les rapports du projet Hendon. Toutefois, il a continué de demander au surintendant Patterson de communiquer les renseignements avec l'équipe de planification en temps opportun.

Plan opérationnel et évaluation de la menace/des risques avant l'arrivée

Le chef intérimaire Bell croyait qu'il aurait lu le plan opérationnel intitulé « Convoi de la liberté – Canada Unity » daté du 28 janvier 2022 (**Plan opérationnel avant l'arrivée**). Il a souligné qu'il n'avait pas participé à l'élaboration du plan.

Le Plan opérationnel avant l'arrivée contient une section intitulée « Évaluation de la menace ». Le chef intérimaire Bell a dit que la Direction du renseignement était responsable de fournir des renseignements aux rédacteurs du plan pour cette section. Il a dit que cette section visait à brosser un portrait global de tous les renseignements que le SPO avait reçu et à en fournir l'évaluation. Il a dit qu'il n'a pas préparé la section intitulée « Évaluation de la menace » et qu'il ne l'aurait pas modifiée.

Selon l'« Évaluation de la menace », [TRADUCTION] le « Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET) du Canada indique que le niveau actuel de la menace au Canada est moyen. » Le chef intérimaire Bell a dit que ce passage porte sur le niveau de menace d'une attaque terroriste et que le niveau de la menace du CIET est moyen depuis dix ans.

Le chef intérimaire Bell a reconnu que la section « Évaluation de la menace » du Plan opérationnel avant l'arrivée ne mentionnait pas le risque que certains des participants au Convoi restent à Ottawa après la fin de semaine des 29 et 30 janvier.

Le chef intérimaire Bell ne savait pas si le SPO avait des plans de secours en place au cas où les participants au Convoi resteraient à Ottawa après la fin de semaine des 29 et 30 janvier.

Pouvoir de fermer des routes et de planifier ces fermetures

Au moment de l'arrivée du Convoi de la liberté, les cadres du SPO étaient d'avis que le SPO n'avait pas le pouvoir unilatéral de fermer des routes, sauf dans un nombre limité de situations. Le chef intérimaire Bell a dit que le SPO pouvait limiter la circulation de véhicules, mais que sa capacité de limiter la circulation des piétons était beaucoup plus limitée. Il a dit que la ville d'Ottawa (**Ville**) avait la capacité de fermer des rues et que le SPO collaborerait avec la Ville pour ce faire.



Le chef intérimaire Bell ne se souvient pas de discussions où le SPO a envisagé d'empêcher l'accès de véhicules au centre-ville d'Ottawa et de seulement permettre aux manifestants de se rendre au centre-ville à pied. Il a souligné que le SPO effectue régulièrement le maintien de l'ordre pour des manifestations incluant 5 000 piétons sans fermer la rue Wellington ou fermer de longues sections de routes pendant de longues périodes.

Discussions avec les partenaires avant l'arrivée

Entente avec le surintendant Abrams

Craig Abrams est le surintendant des Opérations de la région de l'Est de la PPO et il était le surintendant stratégique de la PPO responsable du Convoi de la liberté pendant son déplacement vers Ottawa et après son arrivée. Avant l'arrivée du Convoi de la liberté, le chef intérimaire Bell a consenti à être la personne-ressource du surintendant Abrams au SPO afin de réduire la charge de travail sur la cheffe adjointe par intérim Ferguson, qui supervisait la planification et les opérations. Il a dit que la cheffe adjointe par intérim Ferguson lui transmettait les demandes d'aide à l'intention de la PPO et qu'il discuterait avec le surintendant Abrams des mesures de soutien que la PPO pouvait fournir, puis il transmettait la réponse de la PPO à la cheffe adjointe par intérim Ferguson. Le chef intérimaire Bell a dit que lui et le surintendant Abrams ont discuté de l'obtention de l'aide de la PPO le 26 janvier et qu'il a transmis la réponse du surintendant Abrams à la cheffe adjointe par intérim Ferguson.

Séance d'information de la Commission des services policiers d'Ottawa

Le 26 janvier, le chef intérimaire Bell a assisté à une réunion de la Commission des services policiers d'Ottawa (**CSPO**). Avant la réunion, à 7 h 50 le 26 janvier, John Steinbachs, directeur général de la stratégie et des communications du SPO, a envoyé au chef Sloly, au chef intérimaire Bell, à la cheffe adjointe par intérim Ferguson et à d'autres officiers du SPO l'ébauche d'un compte rendu à l'intention de la CSPO selon laquelle [TRADUCTION] « tous les renseignements de sources ouvertes et découlant de nos interactions avec les organisateurs indiquent qu'il s'agira d'un événement important et extrêmement fluide qui pourrait durer longtemps (du 28 au 30 janvier). »⁷ Le chef intérimaire Bell a dit qu'à ce moment, cet énoncé correspondait adéquatement à l'avis du SPO selon lequel les manifestants resteraient à Ottawa pendant la fin de semaine, puis la plupart d'entre eux s'en iraient. Il a dit que cet avis était fondé sur l'ensemble des renseignements reçus et de l'expérience du SPO en matière de manifestations.

⁷ OPS00003051.



Réunion avec des représentants du Ministère et du Service de protection parlementaire

Le 28 janvier à 16 h 30, le chef intérimaire Bell a participé à une réunion avec des représentants de la GRC et du Service de protection parlementaire (**SPP**).⁸ La GRC et le SPP avaient demandé au SPO de fournir des renseignements sur ce qui se produirait pendant le Convoi de la liberté, ce à quoi ils devraient s'attendre et de quelle façon le SPO interviendrait. Le chef Sloly et la cheffe adjointe par intérim Ferguson étaient au courant de la demande de la GRC et du SPP, et le chef Sloly a demandé au chef intérimaire Bell de donner un compte rendu à la GRC et au SPP.

Pendant la réunion, le chef intérimaire Bell a informé la GRC et le SPP que le SPO planifiait de permettre aux camions et aux véhicules de se rendre au centre-ville d'Ottawa et de s'y garer, y compris sur la rue Wellington, et que le SPO coordonnerait le départ des participants au Convoi le dimanche 30 janvier. Il a dit à la GRC et au SPP qu'il espérait que la situation au centre-ville d'Ottawa revienne à la normale à la fin du week-end des 29 et 30 janvier. Il a dit que les représentants de la GRC et du SPP à la réunion semblaient avoir confiance dans le plan présenté par le SPO et il ne se souvient pas de toute réaction négative au plan du SPO visant à permettre aux camions et aux véhicules du Convoi d'accéder à la rue Wellington.

Trois phases de l'intervention du SPO relativement au Convoi de la liberté

Le chef intérimaire Bell a dit que l'intervention du SPO relativement au Convoi de la liberté comprenait trois phases (même si les fins de semaine n'étaient pas incluses, car elles étaient complètement différentes) : (1) orientation et adaptation (du 28 janvier au 4 février), (2) interventions ad hoc et orientation en vue de l'établissement d'un plan à long terme (du 7 au 11 février), (3) élaboration d'un plan à plus long terme (du 14 au 18 février). Les deux premières phases ont été séparées par la fin de semaine des 5 et 6 février, et les phases deux et trois ont été séparées par la fin de semaine des 12 et 13 février. Le chef intérimaire Bell a décrit ces fins de semaine comme des périodes distinctes non associées aux trois phases où le nombre de manifestants et l'atmosphère de fête augmentaient, où l'interférence avec la collectivité et le nombre de plaintes de la collectivité augmentaient, et où les opérations policières étaient axées sur le maintien d'une présence et l'intervention en cas d'incidents.

Pendant la première phase, le SPO a tenté de s'orienter et de s'adapter à la présence continue des manifestants à Ottawa. Pendant cette période, le SPO a recueilli des renseignements, a lancé des enquêtes de façon réactive et a tenté de déterminer des options permettant de mettre fin à l'occupation d'Ottawa.

⁸ OPS00014525 at PDF p. 2.



Pendant la phase deux, le SPO a participé à des mesures d'exécution de la loi ad hoc et à une orientation en vue de la planification à long terme visant à mettre fin à l'occupation.

La phase trois incluait une planification intensive effectuée par le surintendant Bernier avec l'aide de la PPO et de la GRC en vue d'élaborer un plan clair, détaillé et réalisable permettant de mettre fin à l'occupation. Le chef intérimaire Bell a souligné que cette période était aussi une période de distraction pour le SPO en raison de la démission du chef Sloly et les bouleversements au Conseil municipal d'Ottawa.

Fin de semaine des 29 et 30 janvier, phase 1 et fin de semaine des 5 et 6 février

Fin de semaine des 29 et 30 janvier

Le chef intérimaire Bell se souvient d'avoir servi de liaison entre les équipes de planification et des opérations du SPO et le surintendant Abrams pendant la fin de semaine des 29 et 30 janvier. On a montré au chef intérimaire Bell des notes concernant une téléconférence du SPO de 17 h 30 qu'il a reçu à 18 h 31 le 29 janvier selon laquelle [TRADUCTION] « le PPO a offert son aide, mais nous n'en avons pas besoin. »⁹ Il a dit qu'il n'aurait pas été chargé de décider si l'aide de la PPO n'était pas requise; cette détermination aurait été faite par l'équipe de planification.

Le chef intérimaire Bell a accueilli des renseignements du surintendant Abrams et de l'équipe de planification. Le chef intérimaire Bell se souvient que le 30 janvier, le surintendant Abrams l'a informé que le SPO n'avait pas fourni de directives de déploiement à huit des dix membres de la PPO mis à la disposition du SPO ce jour-là. Il a discuté de la question avec la cheffe adjointe par intérim et a transmis les renseignements reçus de cette dernière au surintendant Abrams.

Début de la phase 1 et intensification du comportement des manifestants

Le chef intérimaire Bell a dit qu'à la fin du dimanche 30 janvier et au début du lundi suivant, le SPO n'était pas prêt pour ce qui est devenu une occupation. Avec le recul, le chef intérimaire Bell reconnaît que le SPO était exceptionnellement mal préparé, mais d'importants changements ont depuis été apportés à sa façon d'intervenir et d'appuyer ce type d'opération.

Pendant la semaine du 31 janvier, les comportements antisociaux se sont intensifiés et l'appui de la collectivité envers les manifestants a diminué. Le chef intérimaire Bell a mentionné que même si les manifestants avaient initialement eu l'intention d'être un groupe pacifique et légitime manifestant contre des politiques du gouvernement, les

⁹ OPS00004438.



actions des personnes qui sont restées la semaine suivante ont montré que ce n'était pas le cas.

Le chef intérimaire Bell s'est souvenu d'une discussion survenue à la fin de janvier ou au début de février pendant laquelle le surintendant Abrams lui a appris qu'il semblait que des membres de la PPO faisaient du maintien de l'ordre au centre-ville d'Ottawa (surtout pendant les quarts de nuit), mais que très peu de membres du SPO étaient présents au centre-ville d'Ottawa. La PPO était d'avis que ses agents recevaient les mauvais quarts, mais ce n'était pas le cas. Les agents du SPO avaient travaillé quatre journées consécutives. Même si le SPO avait des problèmes de dotation, certains membres ont fait un nombre d'heures supplémentaires extraordinaire pour s'assurer que le Convoi était réglé de façon pacifique.

Défis en matière de communications

Pendant le Convoi de la liberté, le chef intérimaire Bell a fourni des exemples d'annonces faites par le chef Sloly qui ont causé des problèmes de confiance : (1) messages du SPO pendant la fin de semaine des 29 et 30 janvier, (2) les messages du SPO concernant la stratégie « d'intensification et d'encerclement » et (3) messages du SPO concernant la saisie de contenants de carburant.

D'abord, selon les messages du SPO pendant la fin de semaine des 29 et 30 janvier, le Convoi de la liberté était une manifestation légale et pacifique. Toutefois, la collectivité ressentait une pression croissante en raison des klaxons et de l'intimidation.

Ensuite, le chef Sloly a annoncé une stratégie « d'intensification et d'encerclement » visant à envoyer une foule d'agents dans les quartiers en réponse aux événements. Même s'il s'agissait d'une bonne idée, on n'a jamais confirmé si l'opération était réalisable. Le chef intérimaire Bell a dit que l'envoi d'une foule d'agents dans les secteurs affectés par les participants au Convoi annoncée par le chef Sloly n'a jamais eu lieu.

Enfin, le chef intérimaire Bell a dit que les messages et les annonces du chef Sloly selon lesquels le SPO saisirait les contenants de carburant des manifestants étaient des choses que le SPO ne pouvait pas réaliser. Cela n'aurait jamais dû être annoncé. Cela a été fort dommageable.

Le 2 février, le chef Sloly a dit publiquement qu'il [TRADUCTION] « pourrait ne pas avoir une solution policière à cette manifestation. » Le chef intérimaire Bell a souligné que le chef Sloly ne l'avait pas informé qu'il avait l'intention de faire cette déclaration, et que le chef Sloly n'avait jamais expliqué au chef intérimaire Bell ce qu'il voulait dire. Selon le chef intérimaire Bell, il y avait une solution policière pouvant régler l'occupation.

Rôles d'Advanced Symbolics Inc. et de Navigator Ltd.

Le chef intérimaire Bell a dit que le chef Sloly a retenu les services de Navigator Ltd. (**Navigator**) pour fournir des conseils stratégiques en matière de communications au



SPO. Il a assisté à des rencontres où des représentants de Navigator étaient présents. Toutefois, le chef Sloly participait à des rencontres régulières et courantes avec Navigator auxquelles le chef intérimaire Bell n'assistait pas. Certains jours, il y avait plus d'une rencontre. Pendant que se prolongeait l'événement du Convoi de la liberté, le rôle de Navigator a été élargi, et le chef Sloly s'est servi de Navigator comme liaison pour communiquer avec des politiciens municipaux d'Ottawa de même que des gouvernements provinciaux et fédéral en vue de recueillir des renseignements sur les communications et de participer à des discussions sur des questions opérationnelles.

Le chef intérimaire Bell se souvient d'une rencontre avec Navigator tenue le 11 février à 12 h 10 à laquelle lui, le chef Sloly et la cheffe adjointe par intérim Ferguson ont participé.¹⁰ Pendant la réunion, le chef Sloly a suscité la participation de Navigator à des discussions ouvertes visant à trouver des idées sur la façon de poursuivre les opérations policières, y compris sur la façon dont les policiers géraient l'opération et la façon d'informer le public des opérations policières. Selon le chef intérimaire Bell, le chef Sloly trouvait qu'il était approprié de faire participer Navigator à ces discussions.

Le chef intérimaire Bell a également dit que le 12 février, Jamie Watt, l'agent principal de Navigator, est entré dans son bureau et a commencé à discuter d'opérations policières avec lui. Il a souligné que M. Watt travaillait dans l'immeuble du SPO situé au 474, rue Elgin ce jour-là. M. Watt a dit au chef intérimaire Bell que le fait que le SPO n'ait pas activement répondu à un groupe qui avait retiré les clôtures entourant le Monument commémoratif de guerre du Canada pendant l'après-midi du 12 février constituait un problème, et que le SPO devait adopter une approche plus active. Le chef intérimaire Bell n'a pas accueilli la demande de M. Watt favorablement, car selon lui, la participation de M. Watt à des discussions opérationnelles n'était pas appropriée. À 16 h 1 le 13 février, le chef intérimaire Bell a remercié M. Watt pour ses conseils par courriel.¹¹ Il a dit qu'il l'avait fait, car le chef Sloly avait choisi de faire participer Navigator à l'intervention du SPO relativement au Convoi de la liberté et qu'il ne voulait pas couper les ponts avec Navigator pour cette raison.

Pendant l'entrevue, le chef intérimaire Bell a exprimé ses préoccupations concernant la participation de Navigator à des discussions d'ordre opérationnel. Il a d'abord exprimé des préoccupations concernant la confidentialité à l'égard de la communication de renseignements avec Navigator. De plus, il a dit qu'il était inapproprié pour la stratégie de communication de Navigator de diriger les opérations policières. Selon lui, le SPO devait plutôt déterminer un plan d'action judicieux, puis élaborer une stratégie de communication pour l'appuyer.

¹⁰ OPS00014525 at PDF p. 44.

¹¹ OPS00010877.



Le chef intérimaire Bell savait que le chef Sloly avait une relation de longue date avec Advanced Symbolics Inc. (ASI). Il a dit que le chef Sloly avait demandé à ASI d'utiliser des renseignements de sources ouvertes pour déterminer l'incidence des messages du SPO et la perception du public à l'égard de questions clés sur le maintien de l'ordre. Le chef intérimaire Bell n'a assisté à aucune réunion avec ASI et ne connaissait pas les détails concernant l'utilisation d'ASI par le chef Sloly, notamment si le chef Sloly utilisait ASI pour préparer des annonces aux médias ou participer à leur préparation.

Le chef intérimaire Bell a résilié les contrats du SPO avec ASI et Navigator après être devenu chef intérimaire. Il a expliqué qu'il ne croyait pas que leur aide avait été efficace pour aider à régler l'occupation d'Ottawa. Il a également mentionné que le SPO avait sa propre équipe de communications et qu'il était d'avis qu'ils étaient en mesure de gérer les communications sans aide externe.

Défis concernant le modèle du SCI

Le SPO a eu de la difficulté à suivre le modèle du SCI pendant le Convoi de la liberté. Selon le modèle du SCI, le chef doit mener ses activités au niveau stratégique, mais il n'est pas censé prendre de décisions opérationnelles ou tactiques. Les décisions d'ordre opérationnel relèvent plutôt du commandant des interventions ou, pour un événement plus complexe, du chef de l'événement. Le chef intérimaire Bell a dit que le chef Sloly n'a pas respecté le modèle du SCI en se mêlant fréquemment aux questions d'ordre opérationnel et tactique et en donnant des directives sur des questions opérationnelles et tactiques. Le chef intérimaire a souligné que la compréhension du chef Sloly à l'égard de son rôle et sa participation aux niveaux opérationnels et tactiques ont causé un manque de clarté et une confusion qui ont nui aux opérations du SPO.

Le chef intérimaire Bell a fourni des exemples de la participation du chef Sloly aux niveaux opérationnels et tactiques. D'abord, le chef intérimaire Bell a mentionné une occasion où le chef Sloly était dans la salle de rassemblement du SPO où les membres se rendent avant d'être déployés et a demandé à des membres de se rendre dans les rues et d'effectuer des activités d'exécution de la loi. De plus, le chef intérimaire Bell a mentionné que le samedi 5 février et le samedi 12 février, le chef Sloly a ordonné la fermeture des bretelles de sortie de l'autoroute et des ponts interprovinciaux (description détaillée ci-après). Enfin, le chef intérimaire Bell a mentionné que la matinée du samedi 5 février, le chef Sloly a donné des directives tactiques et possiblement opérationnelles sur le dégagement de sites de manifestation en particulier et qu'il avait pour priorité de dégager le parc de la Confédération (description détaillée ci-après).

Changement du rôle de chef de l'événement

Le SPO a changé de chef de l'événement deux fois entre les 3 et 6 février. Vers le 3 février, le surintendant Rheume, à savoir le premier chef de l'événement, a convenu avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson qu'il avait besoin d'un congé. Le chef intérimaire Bell n'a pas su pourquoi le surintendant Rheume avait besoin de prendre un congé. Le chef intérimaire Bell a dit que la cheffe adjointe par intérim Ferguson l'a



consulté et qu'il avait recommandé le surintendant Dunlop, car ce dernier possédait une expérience de la planification et de l'exécution d'interventions policières à l'égard de manifestations. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a ensuite nommé le surintendant Dunlop au poste de chef de l'événement. Le chef intérimaire Bell n'a pas demandé à la cheffe adjointe par intérim Ferguson de nommer le surintendant Dunlop ou insisté de quelque façon que ce soit sur la nomination du surintendant Dunlop.

Le 5 février à 9 h, le chef Sloly s'est réuni avec le chef intérimaire Bell et l'a informé qu'un ne voulait pas que le surintendant Dunlop continue d'occuper le poste de chef de l'événement. Pendant la rencontre, la cheffe adjointe par intérim Ferguson et le chef intérimaire Bell ont souligné les avantages du maintien en poste du surintendant Dunlop. Le chef Sloly a répondu qu'il leur incombait de décider si le surintendant Dunlop devait conserver le poste ou être remplacé et qu'il les tiendraient responsables de la décision. Après la réunion, le chef intérimaire Bell et la cheffe adjointe par intérim Ferguson ont discuté et ont décidé que le surintendant Dunlop ne pouvait pas demeurer chef de l'événement, car le chef Sloly n'avait pas confiance en lui. La cheffe adjointe par intérim Ferguson a donc remplacé le surintendant Dunlop par le surintendant Marc Patterson, qui est devenu chef de l'événement en date du 6 février.

Restrictions visant le rôle de l'ELP et différents points de vue sur le rôle de cette dernière.

Pendant l'entrevue, le chef intérimaire Bell a dit qu'il y avait différents points de vue au sein du SPO concernant le rôle de l'ELP pendant le Convoi de la liberté. Le chef intérimaire Bell et la cheffe adjointe par intérim Ferguson étaient de grands défenseurs de l'ELP et militaient pour qu'on leur donne la marge de manœuvre nécessaire pour négocier avec les manifestants adéquatement. Ils étaient d'avis que l'ELP pouvait permettre d'obtenir de petites victoires qui établiraient un dialogue et entraîneraient des victoires plus grandes, puis qu'en fin de compte un règlement serait conclu qui permettrait à tous de sauver la face. Par contre, le chef Sloly et le surintendant Patterson voulaient obtenir des victoires rapidement. Si l'ELP ne pouvait pas convaincre les manifestants de quitter Ottawa, ils ne comprenaient pas pourquoi on continuerait de négocier et préféraient avoir recours à des mesures d'exécution de la loi. Le chef intérimaire Bell a expliqué qu'en raison de ses points de vue différents, il n'était pas rare qu'on ne parvienne pas à une entente sur la portée des négociations à effectuer avant l'exécution par le SPO d'une opération d'exécution de la loi.

L'ELP devait composer avec des contraintes concernant ses négociations avec les manifestants pendant la semaine du 31 janvier. Le chef intérimaire Bell a dit qu'à un moment donné, l'ELP voulait apporter des toilettes portatives sur les lieux de la manifestation sur la rue Wellington à des fins de négociation. Il a dit que le chef Sloly n'a pas accueilli cette proposition favorablement, car il craignait qu'on croie que le SPO acquiesçait aux demandes des manifestants et les appuyait. Selon le chef intérimaire Bell, le rejet de cette proposition par le chef Sloly constituait un exemple de son opinion selon laquelle les négociations devaient entraîner une grande victoire au lieu de négociations provisoires qui entraîneraient une grande victoire en fin de compte.



Le chef intérimaire Bell a souligné que le D^r Peter Collins était venu à Ottawa pour aider l'ELP à négocier avec les manifestants pendant la semaine du 31 janvier. Il travaillait avec le sergent d'état-major John Ferguson, dirigeant de l'ELP du SPO, afin d'appuyer les efforts de négociation de l'ELP. Le chef intérimaire Bell a souligné que le D^r Collins était à l'emploi de la PPO ou avait conclu un marché avec eux et qu'il suppose que le commissaire Thomas Carrique de la PPO lui a demandé de venir à Ottawa pour appuyer le SPO. Le chef intérimaire Bell ne sait pas exactement comment le D^r Collins s'est retrouvé à Ottawa.

Des 4 au 6 février : fermeture des bretelles de sortie de l'autoroute et des ponts, dégagement du parc de la Confédération et Opération Coventry Road

Le 4 février, pendant une conférence de presse à 11 h 40, le chef Sloly a annoncé que les policiers fermeraient les bretelles de sortie des autoroutes et les ponts interprovinciaux pour empêcher les participants au Convoi d'entrer dans Ottawa. Le surintendant Abrams a téléphoné au chef intérimaire Bell et l'a informé que le SPO n'avait pas consulté la PPO. Le 5 février à 10 h, pendant une séance d'information à laquelle le chef intérimaire Bell a assisté, le chef Sloly a dit à des agents du SPO participant à la réunion de fermer les bretelles de sortie et les ponts.¹² Le chef intérimaire Bell a dit que selon sa compréhension, c'est la PPO et non le SPO qui était responsable de la fermeture des bretelles de sortie, et le SPO n'avait pas le pouvoir de fermer les ponts interprovinciaux. Il a dit qu'il a discuté des limites des pouvoirs du SPO concernant la fermeture des ponts interprovinciaux et des bretelles de sortie de l'autoroute avec le chef Sloly. Il se souvient également d'avoir entendu lors de séances d'information que la PPO avait refusé de fermer les bretelles de sortie de l'autoroute, même s'il ne se souvient pas de la raison du refus. Selon le chef intérimaire Bell, la fermeture envisagée des bretelles de sortie et des ponts constitue un exemple d'annonces faites par le SPO qu'il ne pouvait pas réaliser.

Le 5 février à 8 h, le chef intérimaire Bell a assisté à une séance d'information dirigée par le chef Sloly dans la salle de conférence de la haute direction.¹³ Il a indiqué que le chef Sloly avait outrepassé le niveau stratégique du SCI et avait fourni des directives tactiques et possiblement opérationnelles durant cette réunion. Plus particulièrement, le chef Sloly avait accordé la priorité à la dispersion des manifestants dans le parc de la Confédération. Le public exerçait d'importantes pressions sur le SPO pour qu'il dégage le parc de la Confédération parce que des manifestants y avaient établi une structure permanente pour la soupe populaire qui attirait l'attention des médias sociaux et faisait l'objet d'une importante couverture médiatique. Cette directive ne faisait pas l'unanimité à la réunion. L'ELP voulait convaincre les manifestants de quitter le parc au moyen de négociations tandis qu'autres agents du SPO voulaient lancer une opération d'application de la loi pour

¹² OPS00014525 at PDF p. 17.

¹³ *Id.* at PDF p. 13.



dégager le parc. Le chef intérimaire Bell a indiqué qu'il n'y avait pas eu d'entente à ce moment sur la durée des négociations avant que des activités d'application de la loi soient entreprises. Le chef intérimaire Bell s'est aussi rappelé qu'il avait été question, lors de la réunion, de faire appel à un négociateur de l'extérieur pour entamer des pourparlers avec les dirigeants supérieurs du Convoi de la liberté et pour servir d'intermédiaire entre ces derniers et les politiciens.

L'ELP a convaincu les manifestants de quitter le parc de la Confédération le 6 février. Le chef intérimaire Bell ne savait pas qui avait autorisé l'ELP à intervenir auprès des manifestants, mais il savait que l'ELP relevait du chef de l'événement et de la cheffe adjointe par intérim Ferguson.

Le chef intérimaire Bell a aussi parlé de l'opération Coventry Road. D'après ce qu'il a pu comprendre des séances d'information, l'ELP a négocié avec les manifestants le 6 février afin de retirer l'essence des lieux, mais l'UMOP a arrêté les manifestants alors qu'ils retiraient l'essence comme il avait été convenu avec l'ELP. Ce soir-là, à 19 h 45, le chef intérimaire Bell a participé à une téléconférence du commandement du SPO.¹⁴ Il s'est rappelé que des préoccupations avaient alors été soulevées au sujet de l'opération Coventry Road qui nuisait au rôle de l'ELP. Le chef intérimaire Bell se rappelle aussi que le surintendant Abrams l'a appelé parce qu'il était préoccupé que les mesures d'application de la loi compromettent les efforts des ELP du SPO et de la PPO. Après l'opération Coventry Road, le chef intérimaire Bell a discuté à plusieurs occasions de préoccupations concernant la perte de confiance des manifestants envers l'ELP, le manque d'engagement sincère du SPO d'engager des négociations et le manque de marge de manœuvre de l'ELP pour remplir son mandat.

Demandes de ressources additionnelles

Le chef intérimaire Bell s'est rappelé que, durant la téléconférence du commandement tenue le 6 février à 19 h 45, le chef Sloly a demandé à son personnel de présenter des demandes pour obtenir les ressources requises en vue de mettre fin à l'occupation. Le 7 février, le chef Sloly a annoncé publiquement que le SPO avait besoin de 1 800 agents des autres services de police. Le chef intérimaire Bell a affirmé que cela était hors de sa compétence.

Le chef intérimaire Bell a convenu qu'il s'agissait d'une bonne stratégie d'indiquer aux organismes partenaires les ressources dont le SPO pourrait avoir besoin avant d'élaborer un plan parce qu'il faudrait un temps considérable pour déployer ces ressources à Ottawa. Cependant, il a indiqué qu'il aurait été préférable d'en discuter avec les organismes partenaires dans le cadre d'une tribune comme une téléconférence de tous les chefs plutôt que de faire une annonce publique. Il a aussi indiqué qu'une fois qu'aurait été élaboré un plan opérationnel, on aurait pu savoir plus précisément combien et quels

¹⁴ *Id.* at PDF p. 24.



types d'agents étaient requis, leurs tâches une fois déployés et pendant combien de temps ils étaient requis.

Phase 2 et fin de semaine des 12 et 13 février¹⁵

Arrivée de l'Équipe de planification intégrée et rencontre initiale avec le SPO

Le 8 février, le chef intérimaire Bell a appris qu'une Équipe de planification intégrée (ci-après « l'**Équipe** ») de la PPO et des planificateurs de la GRC, y compris Carson Parady, surintendant en chef de la PPO, arriveraient à Ottawa pour offrir du renfort au SPO. Il ne savait pas quelles ressources apportait l'Équipe, mais il savait que le chef Sloly avait parlé au commissaire Carrique et à la commissaire de la GRC, Brenda Lucki, la veille de l'arrivée de l'Équipe.

Le 8 février à 17 h, l'Équipe de planification intégrée a rencontré les agents du SPO, y compris la cheffe adjointe par intérim Ferguson. Le chef intérimaire Bell n'a pas assisté à cette rencontre.

Élaboration du Plan du 9 février

Le 9 février à 7 h 15, le chef intérimaire Bell et la cheffe adjointe par intérim Ferguson ont assisté à une séance d'information avec le chef Sloly.¹⁶ Pendant la séance d'information, le chef Sloly a présenté ce qu'il a appelé le plan opérationnel TRA 3.0, mission « Hydre » (le **Plan du 9 février**). Le chef intérimaire Bell ne se souvenait pas à quoi faisait référence le « 3.0 ». Le chef intérimaire Bell a compris que l'objectif du Plan du 9 février était de mettre fin aux aspects illégaux et dangereux de la manifestation et de l'occupation.

Pendant la réunion susmentionnée, le chef Sloly a comparé les manifestants du Convoi de la liberté à un être à plusieurs têtes (un hydre) et a indiqué qu'il voulait que le SPO coupe l'une des têtes et cautérise la plaie. Le chef intérimaire Bell a affirmé que le chef Sloly a aussi écrit les mots grecs « Héra » et « Ion » sur le tableau à la réunion. Le chef intérimaire Bell ne connaissait pas la signification de ces mots. Le 10 février, le chef intérimaire Bell a informé l'inspecteur Kevin Maloney que le SPO devrait cesser d'appeler le Plan du 9 février la mission « Hydre » parce que dans l'univers Marvel, Hydre est une organisation affiliée aux nazis. Le chef intérimaire Bell a expliqué que le SPO avait par la suite laissé tomber le nom « Hydre » pour cette raison.

¹⁵ La participation du chef par intérim Bell aux négociations entre les dirigeants du Freedom Convoy et la ville entre le 9 et le 14 février est abordée plus loin dans la sous-section intitulée « Négociations entre les dirigeants du Convoi de la liberté et la Ville entre les 9 et 14 février ».

¹⁶ OPS00014525 at PDF p. 30.



Pendant l'entrevue, le chef intérimaire Bell a décrit le Plan du 9 février comme un cadre général qui n'avait pas encore été élaboré en un ensemble détaillé de plans appuyés par des ressources adéquates et qui était loin d'avoir atteint le niveau de détails requis par rapport au plan que le SPO a finalement conçu.

Le 9 février à 9 h 15 - Réunion sur les rôles de planification intégrée et de direction

Après la séance d'information, le chef Sloly s'est entretenu avec le chef intérimaire Bell, la cheffe adjointe par intérim Ferguson et l'agent administratif principal du SPO, Blair Dunker, à 9 h 15.¹⁷ Pendant cet entretien, le chef Sloly a dit aux personnes présentes que l'Équipe de planification intégrée était venue pour juger le SPO et prendre le contrôle de la situation et qu'elle déciderait si elle enverrait des ressources de la GRC et de la PPO en fonction des plans du SPO. Le chef Sloly était d'avis que la PPO et la GRC n'étaient pas là pour aider, mais pour se conformer aux directives de leurs dirigeants politiques.

Le chef intérimaire Bell et la cheffe adjointe par intérim Ferguson n'étaient pas d'accord avec le chef Sloly. Ils ont dit au chef Sloly que la GRC et la PPO étaient à Ottawa pour aider le SPO, que le SPO devrait les traiter comme des partenaires et collaborer avec elles, et qu'un effort collectif entre le SPO, la PPO et la GRC était nécessaire pour mettre fin à l'occupation. Le chef intérimaire Bell a expliqué qu'il croyait que la PPO et la GRC voulaient mettre fin à l'occupation et qu'elles ne voulaient pas garder les manifestants à Ottawa. Il n'a jamais pensé que la PPO et la GRC avaient mis Ottawa en veille pendant qu'elles s'occupaient d'autres lieux de manifestations et de barrages routiers. Le chef intérimaire Bell a expliqué que son point de vue quant au rôle de la GRC et de la PPO était influencé par le fait qu'il avait déjà collaboré avec la PPO par le passé, ainsi qu'avec le surintendant en chef Pardy sur des événements majeurs. Il a aussi travaillé à la GRC pendant de nombreuses années.

Pendant la réunion, le chef Sloly a aussi tenté de clarifier ses attentes et de définir les rôles et les responsabilités. Il a allégué qu'il était le seul à pouvoir approuver la stratégie et que la cheffe adjointe par intérim Ferguson était la dirigeante exécutive relevant de lui et qu'elle était responsable de la planification et des opérations. Il a aussi dit au chef intérimaire Bell qu'il devrait arrêter de s'immiscer dans les affaires du Convoi de la liberté et se concentrer sur la surveillance des activités de gestion du changement organisationnel du SPO. Le chef intérimaire Bell a cru comprendre que le chef Sloly créait une structure de commandement linéaire et qu'il avait l'intention d'assumer les responsabilités de commandement et de contrôle.

À trois reprises au cours de la téléconférence, le chef Sloly a dit que ceux qui l'appuyaient seraient récompensés, mais qu'il anéantirait ceux qui se trouvaient sur son chemin. Le chef intérimaire Bell estimait que le chef Sloly tentait de dénoncer des gestes qui, selon

¹⁷ *Id.* at PDF p. 32.



lui, interféraient avec ses ordres. Le chef intérimaire Bell a été surpris par ces commentaires. Le chef Sloly subissait des pressions et un stress importants à ce moment.

Réunion du 9 février avec l'Équipe de planification intégrée et suivi

Le 9 février à 12 h 10, le chef intérimaire Bell a participé à une réunion du SPO et de l'Équipe de planification intégrée.¹⁸ Le chef Sloly et la cheffe adjointe par intérim Ferguson étaient aussi présents. Le chef intérimaire Bell a qualifié la réunion de conflictuelle et houleuse. Il s'est rappelé que le surintendant Patterson a présenté des renseignements tirés d'un document intitulé « OPS Strategic Concept of Operations – Ottawa Truck Demonstration 2022 ». Le chef intérimaire Bell a indiqué que la présentation du surintendant Patterson correspondait au Plan du 9 février qui avait fait l'objet de discussions lors de la séance d'information tenue à 7 h 15 le matin même, que le chef intérimaire Bell a qualifié de concept stratégique des opérations. Le chef intérimaire Bell a dit que la PPO et la GRC avaient indiqué clairement pendant la réunion tenue à 12 h 10 qu'elles voulaient un plan plus détaillé et précis que le Plan du 9 février.

Le 10 février à 15 h 28, le chef intérimaire Bell a reçu un courriel envoyé par l'adjointe administrative de la cheffe adjointe par intérim Ferguson qui contenait les notes d'une séance d'information tenue à 11 h le matin même.¹⁹ Une puce de ce courriel indiquait [TRADUCTION]: « Résultat de la réunion de la GRC et de la PPO; veiller à ce qu'un suivi soit effectué quant à ce qui leur a été demandé relativement au plan. » Le chef intérimaire Bell a dit qu'il croyait que cette puce renvoyait à la demande présentée par la GRC et la PPO à la réunion du 9 février à 12 h 10 afin d'obtenir un plan plus détaillé et précis.

Évaluation du 10 février de l'Équipe de planification intégrée

Durant l'entrevue, un extrait d'un plan de démobilisation provisoire préparé par l'Équipe de planification intégrée en date du 10 février a été montré au chef intérimaire Bell.²⁰ La Section 3.1 de ce document décrivait l'intervention policière relative au Convoi de la liberté à ce jour comme suit :

¹⁸ *Id.* at PDF p. 34.

¹⁹ OPS00009675.

²⁰ OPP00004283.



[TRADUCTION]

3.1 Plan de déploiement

Actuel

- Non fondé sur le renseignement
- Les participants ont l'initiative – Reçoivent les conseils de chefs tactiques de la police à la retraite (chef de la sécurité)
- Réactionnel, tactique, énergique, risque
- Mauvaises communications
 - Aucune stratégie de communication (interne/externe)
- Commandement et contrôle imprécis et vague
- Leadership formé non qualifié
- Collaboration des partenaires nulle ou médiocre
 - Manque de collaboration
 - Stratégie
 - Tactique
 - Axée sur les problèmes locaux seulement – Aucune perspective nationale
- La priorité du SPO se limite au maintien du statu quo et ne vise pas un règlement
- Ressources sur le terrain
 - Moral faible
 - Frustration
 - Manque de leadership / de confiance envers le commandement – aucune direction claire
 - Physique et mental – Épuisement
 - Mauvaise prise de décision
 - Plus long
 - Communication de l'information – Structure de commandement incomplète et inconnue / plan opérationnel non approuvé
- Logistiques
 - Hôtel, aire de rassemblement, instructions d'intégration / confort matériels / outils de communication / EPP
 - Partage de réseau
 - Information incomplète – structure de commandement inconnue
 - Organigramme non élaboré
 - Ressources policières – Non intégrées
- Vulnérabilité de la police – Continuité des activités

Le chef intérimaire Bell a indiqué qu'il estimait que la Section 3.1 était une évaluation indépendante juste et exacte de la situation dans laquelle se trouvait le SPO en date du 10 février, à une seule exception. Il a remis en question l'énoncé selon lequel la situation actuelle n'était pas « fondée sur le renseignement » et a souligné que le SPO avait continué à recueillir et à analyser le renseignement pendant toute la durée du Convoi de



la liberté. Il a aussi ajouté que les puces de la Section 3.1 n'étaient pas toutes de la même importance.

Nomination du surintendant Bernier au poste de chef de l'événement

Le surintendant Bernier a remplacé le surintendant Patterson à titre de chef de l'événement le 10 février. Le chef intérimaire Bell était au courant qu'à sa nomination, le surintendant Bernier avait insisté sur son autonomie et avait demandé que le surintendant Drummond soit désigné pour agir en tant qu'agent de liaison entre le surintendant Bernier et la direction du SPO. Le chef intérimaire Bell a indiqué que le chef Sloly cherchait à participer activement à la planification et aux opérations et à rester informé, qu'il avait de nombreuses demandes et questions et qu'il aurait été très éprouvant pour le surintendant Bernier de discuter directement avec le chef Sloly alors qu'il tentait simultanément de mettre fin à l'occupation. En tant qu'agent de liaison, le surintendant Drummond avait pour rôle de répondre aux questions du chef Sloly et de discuter avec le chef Sloly et la direction du SPO pendant que le surintendant Bernier élaborait le plan.

Le 11 février à 22 h 16, le surintendant Bernier a mis le chef intérimaire Bell en copie conforme dans un courriel qui incluait un « Nouvel énoncé de mission » et un « Plan d'action principal ».²¹ Le chef intérimaire Bell savait que le plan opérationnel préalable à l'arrivée de l'Équipe de planification intégrée et le Plan du 9 février contenaient aussi des énoncés de mission et des plans d'action principaux.

Fermetures de routes et de ponts le 12 février

Le 12 février, le chef intérimaire Bell a appris lors d'une séance d'information matinale que le renseignement indiquait que des convois arriveraient à Ottawa en provenance du Québec pendant la fin de semaine des 12 et 13 février. Pendant la séance d'information, le chef Sloly a ordonné que le SPO ferme les ponts interprovinciaux et les bretelles de sortie des routes menant à Ottawa jusqu'au lundi 14 février. Le chef Sloly a indiqué que le SPO devait agir en raison de l'état d'urgence qui avait été déclaré à l'échelle municipale et provinciale.

Le chef intérimaire Bell a tenu plusieurs discussions avec le chef Sloly à savoir si le SPO avait le pouvoir de fermer des ponts provinciaux et des bretelles de sortie des routes, notamment lors de la réunion tenue à 12 h 17 et à laquelle a assisté l'avocate générale Christiane Huneault.²² Le chef intérimaire Bell a expliqué qu'en temps normal, la cheffe adjointe par intérim Ferguson était responsable de la planification et des opérations, mais que le chef Sloly lui avait donné congé ce jour-là pour qu'elle se repose. Finalement, le

²¹ OPP00002162.

²² OPS00014525 at PDF p. 50.



chef Sloly a convenu que le SPO n'avait pas le pouvoir nécessaire pour fermer les ponts et les bretelles de sortie et a annulé son ordre.

Durant ces discussions, le chef intérimaire Bell a informé le chef Sloly que le surintendant Bernier avait élaboré un plan de diversion de la circulation pour diriger les convois qui devaient arriver hors du cœur du centre-ville plutôt que de fermer les bretelles de sortie et les ponts. Le chef Sloly a dit au chef intérimaire Bell qu'il avait besoin de plus de détails sur le plan du surintendant Bernier pour qu'il puisse décider s'il l'approuve ou non. Après quelques échanges, le SPO a mis en œuvre le plan de diversion de la circulation, qui a empêché les convois d'entrer au cœur du centre-ville. Dans les notes du chef intérimaire Bell, il est inscrit que, durant la réunion tenue à 12 h 17, le chef Sloly lui avait dit qu'il [TRADUCTION] « évaluerait le plan et que, s'il n'était pas satisfait, il prendrait les mesures qui s'imposent ».²³ Le chef intérimaire Bell a expliqué que le chef Sloly affirmait son pouvoir d'approuver ou de rejeter le plan de diversion de la circulation que le surintendant Bernier élaborait, et qu'il entendait tenir le chef intérimaire Bell responsable si le plan n'atteignait pas les seuils qui devaient être atteints selon le chef Sloly.

Téléconférence du 12 février avec les commissaires Carrique et Lucki et séance d'information avec l'Équipe de planification intégrée

Le 12 février à 14 h, le chef intérimaire Bell et le chef Sloly ont rencontré les commissaires Carrique et Lucki. D'après les notes du chef intérimaire Bell, la commissaire Lucki a dit qu'elle estimait que les messages transmis au sujet du manque de ressources compromettaient la sécurité des agents.²⁴ Le chef intérimaire Bell se rappelle que le chef Sloly a indiqué que le plan d'intégration lui convenait. Il se rappelle aussi que le chef Sloly a indiqué qu'il voulait être tenu informé de l'intégration, des modifications apportées au plan opérationnel et de la stratégie de l'ELP. Le chef intérimaire Bell ne savait pas de quelles modifications au plan opérationnel parlait le chef Sloly. Il a expliqué qu'il n'était pas familier avec les détails de la planification intégrée, des demandes présentées par le chef Sloly ou des promesses faites à ce dernier, car il n'était pas responsable de la planification et des opérations à ce moment.

Dans les notes de la réunion du chef intérimaire Bell, il est inscrit que [TRADUCTION] « le chef a indiqué ne pas être familier avec l'ELP, pas au moment où il se trouvait à Toronto ».²⁵ Le chef intérimaire Bell était surpris des commentaires du chef Sloly parce qu'il avait participé à de nombreuses discussions avec le chef Sloly au sujet du rôle de

²³ *Id.* at PDF p. 51.

²⁴ *Id.* at PDF p. 54.

²⁵ *Id.*



l'ELP dans les opérations. Le chef intérimaire Bell a dit qu'il était possible que le chef Sloly parlait de l'ELP de la PPO, plutôt que des ELP en général.

Le chef intérimaire Bell s'est rappelé qu'après la téléconférence de 14 h, il a assisté à une séance d'information à 15 h 10 à laquelle le chef Sloly, la cheffe adjointe par intérim Ferguson, le surintendant Bernier et des membres de l'Équipe de planification intégrée ont aussi participé.²⁶

Élaboration du plan du 13 février et réponse du chef Sloly à ce plan

Les 12 et 13 février, le surintendant Bernier a commencé à travailler avec l'Équipe de planification intégrée pour élaborer un plan opérationnel. Le chef intérimaire Bell comprenait que l'Équipe de planification intégrée apportait un nouveau point de vue, mais qu'elle s'inspirait aussi de certains éléments du Plan du 9 février. En date du 13 février, le surintendant Bernier et l'Équipe de planification intégrée avaient préparé un plan initial pour mettre fin à l'occupation (le **Plan du 13 février**). Le SPO, la PPO et la GRC ont mis sur pied un Centre de commandement intégré (CCI) entre les 12 et 13 février.

Le chef intérimaire Bell a dit que le chef Sloly avait clairement indiqué qu'il lui incombait d'approuver le Plan du 13 février. Avant l'arrivée du Convoi de la liberté, le chef Sloly avait l'habitude d'approuver les plans opérationnels. Le chef intérimaire Bell n'a observé aucun signe démontrant que le point de vue du chef Sloly avait changé et qu'il allait changer sa façon de faire pendant le Convoi de la liberté. Le chef intérimaire Bell a dit que, lorsque le chef Sloly a indiqué qu'il devait approuver le plan de diversion de la circulation du surintendant Bernier le 12 février, qui, selon le chef intérimaire Bell, était un plan mineur, il avait compris que le chef Sloly voulait aussi approuver le plan opérationnel global. Le chef intérimaire Bell a dit que le rôle du chef Sloly dans l'approbation du plan n'était pas conforme au modèle de SGI. Le chef intérimaire Bell a confirmé qu'aucune ligne n'était prévue pour la signature du chef Sloly dans le Plan du 13 février.

Le 14 février à 9 h 30, le chef intérimaire Bell a participé à une séance d'information à laquelle ont aussi assisté le chef Sloly, le surintendant Bernier et le surintendant Drummond. Le chef intérimaire Bell se souvient que le surintendant Bernier les a informés d'un plan d'évacuation. Dans ses notes relatives à cette rencontre, il est inscrit que [TRADUCTION] « le chef avait demandé à ce que l'on s'assure que le SPO demeure l'autorité compétente lors de la constitution du CCI ». ²⁷ Le chef intérimaire Bell a dit que cette note décrit une déclaration faite par le chef Sloly durant la rencontre. Cette déclaration dénotait la préoccupation du chef Sloly que l'intégration du commandement et la création d'un CCI signifiaient que le SPO perdrait le contrôle de l'intervention policière dans le cadre du Convoi de la liberté et que la GRC et la PPO prendraient la

²⁶ *Id.* at PDF p. 51.

²⁷ *Id.* at PDF p. 69.



relève. Le chef Sloly voulait que le SPO demeure l'autorité compétente et conserve le contrôle. Le chef intérimaire Bell croyait que le chef Sloly préférerait aussi diriger et contrôler toute l'intervention dans le cadre du Convoi de la liberté. Selon le chef intérimaire Bell, il était nécessaire d'avoir un commandement commun auquel contribueraient les partenaires et qu'il était évident que le SPO perdrait un certain contrôle dans un commandement intégré.

Entre le 14 février et sa nomination à titre de chef intérimaire le 15 février, le chef intérimaire Bell n'était pas au courant de préoccupations selon lesquelles le chef Sloly retardait la mise en œuvre du Plan du 13 février en exigeant de l'examiner ou de l'approuver. Le chef intérimaire Bell a expliqué qu'il n'avait pas participé aux discussions sur la planification et les opérations qui avaient été tenues entre le chef Sloly, la cheffe adjointe par intérim Ferguson et le surintendant Bernier parce que la cheffe adjointe par intérim Ferguson avait repris son rôle à titre de cadre responsable du plan le 14 février. Le chef intérimaire Bell a continué d'assister aux séances d'information, mais il a autrement repris ses responsabilités consistant à surveiller les projets de changement organisationnel et à gérer le renseignement et les enquêtes.

Négociations entre les dirigeants du Convoi de la liberté et la Ville entre les 9 et 14 février

Le 9 février, le surintendant Patterson a communiqué avec le chef intérimaire Bell et lui a demandé le nom d'une personne-ressource à la Ville à qui l'ELP pouvait parler. À ce moment, le chef intérimaire Bell assumait les fonctions de négociateur principal du SPO à la demande du chef Sloly. Le chef intérimaire Bell a ensuite donné au surintendant Patterson les coordonnées du directeur municipal Steve Kanellakos. Il en a informé le chef Sloly.

Pendant la réunion tenue le 9 février à 9 h 15, le chef Sloly a dit au chef intérimaire Bell qu'il avait interféré dans des affaires hors de son ressort en fournissant les coordonnées de M. Kanellakos au surintendant Patterson.

Le 10 février, le chef intérimaire Bell a appelé M. Kanellakos et l'a informé que l'ELP était en route vers l'hôtel de ville et qu'elle voulait le rencontrer pour discuter d'une possible rencontre avec des manifestants. Le chef intérimaire Bell a dit qu'il s'agissait d'un bref appel et qu'il n'estimait pas avoir interféré dans les négociations parce qu'il a simplement informé M. Kanellakos que l'ELP était en route vers l'hôtel de ville.

Le 12 février, le chef Sloly a dit au chef intérimaire Bell que la Ville avait entamé des pourparlers avec les dirigeants du Convoi afin de faire bouger les choses et que cette information était hautement confidentielle.

Le 13 février, le surintendant Drummond a assisté à une rencontre avec M. Kanellakos et des dirigeants de la manifestation. Le chef intérimaire Bell a dit que le rôle du surintendant Drummond était d'assurer la liaison entre la Ville et le SPO de façon à ce que le SPO puisse fournir un soutien logistique. Le chef intérimaire Bell n'a pas assisté à cette rencontre. M. Kanellakos lui a résumé la réunion, puis il a reçu d'autres



informations à ce sujet au sein du SPO. Il a appris que la Ville avait convenu avec certains dirigeants de la manifestation que les manifestants allaient retirer leurs véhicules des quartiers résidentiels, de la route Coventry et de la zone située entre le Marché et la rue Wellington, et que le SPO devait fournir le soutien logistique pour aider au déplacement des véhicules. Aucun véhicule ne devait occuper les espaces ainsi libérés, et le départ était prévu pour le 14 février à 12 h.

Le chef intérimaire Bell a informé le surintendant Bernier des négociations avec la Ville le 13 février. Il n'avait pas informé le surintendant Bernier plus tôt des négociations parce que le chef Sloly lui avait dit le 12 février que ces renseignements étaient hautement confidentiels. Le chef intérimaire Bell a indiqué qu'il aurait été préférable d'aviser le surintendant Bernier plus tôt.

Le chef intérimaire Bell s'est rappelé que, le 14 février, durant la séance d'information tenue à 9 h 30, le surintendant Drummond a fourni une mise à jour sur les négociations engagées avec la Ville.²⁸ Le chef intérimaire Bell a appris que les véhicules du Convoi avaient commencé à se déplacer des quartiers résidentiels vers la rue Wellington ce jour-là. Il a indiqué que moins de 40 camions se sont déplacés, que seulement quelques-uns des espaces prévus par le SPO avaient été comblés sur la rue Wellington, que l'entente n'avait pas eu le résultat escompté consistant à réduire la présence des manifestants et que le déplacement avait eu que très peu de répercussions sur la planification opérationnelle. Il a indiqué que les dirigeants de la manifestation n'ont pas rencontré le maire Jim Watson parce qu'un nombre insuffisant de véhicules avaient été déplacés.

Le chef intérimaire Bell a indiqué que l'entente avait toutefois permis de réduire les tensions entre le SPO, les manifestants et les membres de la communauté d'Ottawa. Il y avait alors une hostilité accrue entre les manifestants et les agents du SPO. Le chef intérimaire Bell était préoccupé par la tension qui montait parce que le SPO n'était pas outillé pour gérer cette situation et qu'elle pouvait interférer avec le plan alors en cours d'élaboration en vue de mettre fin à l'occupation.

Phase 3 : Nomination du chef intérimaire et élaboration du Plan du 17 février

Nomination à titre de chef intérimaire

Le 15 février à 11 h 40, Mme Diane Deans, présidente de la Commission des services policiers d'Ottawa (**CSPO**) a appelé le chef intérimaire Bell pour lui demander s'il accepterait d'occuper le poste de chef de façon intérimaire. Le chef intérimaire Bell a répondu qu'il était prêt à le faire, mais l'a mise en garde contre des changements majeurs au sein de la direction. Mme Deans lui a dit que des discussions étaient en cours avec le chef Sloly et qu'elle le tiendrait au courant. Au moment de l'appel de Mme Deans, le chef

²⁸ *Id.* at PDF p. 69.



Sloly n'avait pas informé le chef intérimaire Bell qu'il avait l'intention de donner sa démission. Toutefois, dans les heures qui ont suivi l'appel, le chef intérimaire Bell a vu des gazouillis sur Twitter indiquant que le chef Sloly avait démissionné.

Le 15 février à 14 h 25, le chef intérimaire Bell a de nouveau parlé avec Mme Deans. Le chef intérimaire Bell a demandé à Mme Deans ce qu'il se passait, puisqu'une réunion de la CSPO à huis clos prévue pour 10 h 30 avait été reportée à 14 h, puis avait été reportée de nouveau. Mme Deans l'a informé que des discussions étaient toujours en cours avec le chef Sloly et qu'il allait démissionner. Mme Deans et le chef intérimaire Bell ont convenu qu'il occuperait le poste par intérim. À 15 h 20, la CSPO a rencontré le chef intérimaire Bell et l'a nommé chef intérimaire du SPO.

Réunion avec les commissaires Carrique et Lucki

À 17 h, le chef intérimaire Bell a rencontré les commissaires Carrique et Lucki. Il a indiqué qu'ils ont discuté de l'établissement d'un commandement unifié et intégré et qu'ils songeaient à adopter le modèle « or, argent et bronze » (**OAB**) de la GRC. Le chef intérimaire Bell s'est dit en faveur de l'utilisation du modèle OAB et de l'établissement d'un commandement unifié pendant la réunion.

Il a aussi indiqué aux commissaires Carrique et Lucki que le SPO savait qu'ils étaient là pour l'aider, qu'il appréciait leur aide et qu'il voulait mettre les différends du passé derrière eux. Le chef intérimaire Bell voulait réitérer qu'il comprenait que la GRC et la PPO étaient de bons partenaires du SPO et que tout différend antérieur était maintenant chose du passé. Il avait ressenti des tensions durant les réunions du chef Sloly avec la GRC et la PPO et il voulait éliminer ces tensions et réfuter l'allégation du chef Sloly selon laquelle les dirigeants politiques de la GRC et la PPO les avaient envoyées pour surveiller le SPO. Le chef intérimaire Bell n'a pas eu l'impression qu'il y a eu un changement dans le niveau d'engagement de la GRC et de la PPO après la démission du chef Sloly. Les demandes de dotation du SPO présentées à la GRC et à la PPO étaient déjà en place à ce moment.

Discussions avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson et le surintendant Bernier

Le chef intérimaire Bell s'est aussi rappelé avoir eu une discussion avec le surintendant Bernier pendant la soirée ou après la soirée du 15 février. Il savait que le surintendant Bernier avait éprouvé des difficultés en raison d'une structure de commandement nébuleuse et des interventions des cadres du SPO, surtout du chef Sloly. Il a dit au surintendant Bernier qu'il croyait en sa capacité de produire des résultats, qu'il croyait en sa structure de commandement et en son énoncé de mission, et qu'il croyait que le surintendant Bernier était sur la bonne voie et qu'il l'appuierait. Le chef intérimaire Bell s'est aussi rappelé d'avoir parlé avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson après sa nomination au poste de chef par intérim et l'a rassurée qu'il l'appuyait et croyait en ses efforts pour surveiller la planification et les opérations.



Discussions liées au modèle du SCI

Le chef intérimaire Bell a dit qu'il a discuté des distinctions entre les niveaux stratégiques, opérationnels et tactiques de commandement avec la cheffe adjointe par intérim Ferguson, le surintendant Bernier et l'Équipe de planification intégrée après sa nomination au poste de chef par intérim. Plus particulièrement, le chef intérimaire Bell a précisé que la création de plans était une question opérationnelle qui incombait au surintendant Bernier et que la mise en œuvre de ces plans étaient une question tactique. Le chef intérimaire Bell a dit que ces conversations étaient nécessaires parce que la distinction entre ces niveaux n'était pas claire avant qu'il devienne chef intérimaire. Il a indiqué que faire la distinction était nécessaire à la réussite de l'opération.

Le chef intérimaire Bell s'est rappelé que le surintendant Bernier, le surintendant en chef Pardy et le surintendant de la GRC Phil Lue l'ont informé des plans qu'ils élaboraient après sa nomination en tant que chef intérimaire. Pendant la séance d'information, le surintendant Bernier a demandé au chef intérimaire Bell d'approuver les niveaux prévus de recours à la force. Le chef intérimaire Bell a été pris par surprise parce qu'il croyait que les niveaux appropriés de recours à la force devaient faire l'objet d'une décision de niveau opérationnel fondée sur les commentaires des responsables des opérations tactiques. Il a dit au surintendant Bernier que cette approbation n'était pas requise et que c'était à lui de prendre la décision.

Élaboration du Plan du 17 février

Après la démission du chef Sloly, le surintendant Bernier et l'Équipe de planification intégrée ont continué de travailler à l'élaboration du Plan du 13 février afin d'en faire un plan opérationnel plus détaillé appuyé par des plans sous-jacents (le **Plan du 17 février**). Le chef intérimaire Bell a décrit le Plan du 17 février comme étant le meilleur plan, le plus sécuritaire et cherchant le plus à mettre fin à l'occupation, ayant été élaboré pendant le Convoi de la liberté. Il a dit qu'il s'agissait d'un plan détaillé, sophistiqué et complexe visant à mettre fin à l'occupation et qu'il a fallu beaucoup de planification pour l'élaborer.

Phases de l'intervention opérationnelle et du maintien : Le 17 février et les jours suivants

Le chef intérimaire Bell a dit qu'en date du 17 février, le surintendant Bernier, la PPO et la GRC avait finalisé le Plan du 17 février. À cette date, le chef intérimaire Bell a approuvé la décision de lancer l'opération prévue dans le plan. L'opération a débuté le 18 février. Le chef intérimaire Bell a dit que l'opération a été menée à bien et qu'elle a permis de dégager le centre-ville d'Ottawa en date du 21 février. Le SPO a alors commencé la phase de maintien.



Répercussions des déclarations d'état d'urgence

Répercussions des déclarations d'état d'urgence municipales et provinciales

Le 6 février, le maire Watson a déclaré l'état d'urgence à Ottawa en raison du Convoi de la liberté. Le chef intérimaire Bell a dit que cette déclaration donnait le signal que la Ville se trouvait dans une situation extrême. Cette déclaration permettait aussi au SPO d'accéder plus facilement à des fonds et à des acquisitions, mais le chef intérimaire Bell a indiqué que le SPO n'avait pas tiré parti de ces occasions.

Le 11 février, le premier ministre de l'Ontario a déclaré l'état d'urgence à l'échelle de la province en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence (LPCGSU)*. Le chef intérimaire Bell a indiqué que la déclaration d'état d'urgence et les pouvoirs accordés en vertu de la LPCGSU n'ont pas aidé directement le SPO. Toutefois, ils ont aidé le SPO indirectement, car la PPO a été en mesure d'accroître les inspections et les interceptions de véhicules ainsi que de rediriger et de ralentir les manifestants qui se déplaçaient sur les routes provinciales en direction d'Ottawa.

Répercussions de la déclaration d'état d'urgence du gouvernement fédéral

Le 14 février, le gouvernement fédéral a déclaré l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le chef intérimaire Bell a dit que les pouvoirs conférés en vertu de la déclaration d'état d'urgence du gouvernement fédéral ont beaucoup aidé le SPO à mettre fin à l'occupation. Il n'avait pas d'opinion à savoir s'il était nécessaire d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* pour mettre fin à l'occupation. Il a émis le commentaire durant l'entrevue qu'à titre de chef intérimaire, il a seulement dirigé le SPO après que l'état d'urgence a été déclaré.

Le chef intérimaire Bell a dit que le pouvoir d'établir une zone d'exclusion a été le plus important pouvoir conféré par la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le volume élevé de manifestants pendant la fin de semaine et la réduction subséquente au début de la semaine suivante avait commencé à créer une instabilité et ne faisait qu'envenimer la situation. En autorisant la création d'une zone d'exclusion, la *Loi sur les mesures d'urgence* a permis au SPO de mettre fin aux déplacements au cœur du centre-ville d'Ottawa et de créer une atmosphère stable avant le lancement de l'opération visant à dégager le cœur du centre-ville. Le chef intérimaire Bell a dit que la zone d'exclusion a permis au SPO de mettre en œuvre cette opération lentement, de façon délibérée et sécuritaire. Le chef intérimaire Bell a affirmé avoir eu recours au pouvoir prévu par la *Loi sur les mesures d'urgence* pour créer une zone d'exclusion. Il a dit que les pouvoirs conférés par d'autres règlements ou la common law auraient probablement pu permettre la création d'une zone d'exclusion, mais la *Loi sur les mesures d'urgence* a permis de lever les incertitudes, car elle autorisait clairement sa création.

Le chef intérimaire Bell a aussi dit que le pouvoir de bloquer les comptes financiers a aidé le SPO en incitant les participants du Convoi à quitter volontairement les lieux. Il a affirmé qu'il a entendu dire que certains participants du Convoi, dont les comptes avaient été



bloqués, ont quitté le centre-ville d'Ottawa, puis que leurs comptes avaient ensuite été débloqués. Il a dit que son opinion était fondée sur les informations transmises par la GRC et qu'il savait que la GRC exerçait le pouvoir de bloquer les comptes financiers.

Le chef intérimaire Bell a indiqué que la déclaration d'état d'urgence du gouvernement fédéral a permis au SPO d'accéder à des remorqueuses plus facilement. Il a dit que le SPO avait eu de la difficulté à accéder à des remorqueuses avant que soit déclaré l'état d'urgence en raison de la résistance active des entreprises de remorquage. La déclaration d'état d'urgence du gouvernement fédéral a permis de retirer ces obstacles en faisant clairement savoir aux entreprises de remorquage que la police avait le pouvoir de les obliger à fournir des remorqueuses et des conducteurs. Le chef intérimaire Bell a dit que le SPO n'a pas eu à faire appel à ce pouvoir.

Leçons apprises et recommandations pour l'avenir

Le chef intérimaire Bell a dit avoir appris de nombreuses leçons durant le Convoi de la liberté et a apporté d'importants changements au SPO. Il a plus particulièrement pris les mesures suivantes pour mettre en œuvre les leçons apprises :

- Le SPO n'envisage plus le renseignement lié aux manifestations de la même façon depuis le Convoi de la liberté, et le SPO était bien préparé à intervenir lors du convoi de motocyclistes « Rolling Thunder » vers la fin du mois d'avril 2022 et des manifestations tenues à l'occasion de la fête du Canada en 2022.
- Le SPO comprend mieux la dynamique des foules et le caractère imprévisible de manifestants et de groupes de manifestants affiliés au Convoi de la liberté qui s'opposent aux politiques fédérales liées à la COVID-19, et il a établi des plans pour ces manifestations en conséquence.
- Le SPO reconnaît l'importance de s'assurer que le chef de l'événement et l'ELP soient tenus informés des négociations avec les manifestants.
- Le chef intérimaire Bell a travaillé avec les agents du SPO pour élaborer et mettre en œuvre le modèle du SCI et établir la distinction entre les niveaux stratégiques, opérationnels et tactiques.
- Le surintendant Bernier a discuté régulièrement des leçons apprises du Convoi de la liberté avec des groupes de cadres supérieurs du SPO.

Le chef intérimaire Bell a formulé plusieurs recommandations pour améliorer la capacité de la police d'intervenir à l'occasion d'événements d'ordre public futurs :

- 1) Assurer un financement durable à la Direction du renseignement du SPO pour la collecte et l'analyse du renseignement.
 - En tant que corps de police responsable de la capitale du Canada, le SPO a des besoins en renseignement plus grands que d'autres services de police municipaux.
- 2) Accorder clairement à la police le pouvoir d'interdire la circulation des personnes et des véhicules dans une zone.



- Avant la déclaration d'état d'urgence, le SPO ne disposait pas clairement de ce pouvoir.
- 3) Établir un ensemble normalisé et intégré de modèles de commandement que les services de police partout au Canada pourront désormais utiliser.
 - Il existe actuellement de multiples modèles différents (SCI, SGI et le modèle OAB de la GRC) et la création d'un seul modèle standard permettrait d'éliminer la nécessité de se fier à des relations pour mettre sur pied des structures de commandement.
- 4) Créer un mécanisme pour retirer l'information de nature criminelle ou constituant de la désinformation des médias sociaux.
- 5) Créer un mécanisme pour intervenir dans les grandes initiatives de financement en ligne lorsque les fonds sont utilisés pour faciliter une manifestation illégale.
 - Le SPO a dû se fier à la bonne volonté de GoFundMe et il a fallu du temps à GoFundMe pour mettre un frein à la campagne de financement.